

Alexis Tsipras s'en réjouit : l'agence de notation financière Standard & Poor's a relevé la note souveraine de la Grèce d'un cran vendredi, à B-. © EPA.



ÉCONOMIE

Un coup contre l'évitement fiscal

UNION EUROPÉENNE

Pierre Moscovici, le commissaire européen aux Affaires économiques et à la Fiscalité, s'apprête à présenter la semaine prochaine – probablement mercredi – ce qui s'annonce comme le plus spectaculaire projet entrepris à ce jour au niveau européen contre l'évitement fiscal et les constructions fiscales dites « agressives ». Le projet, qui se situe dans le fil des intentions annoncées par la Commission Juncker au lendemain des révélations LuxLeaks, s'inspire des recommandations de l'OCDE sur le BEPS (Base erosion & profit shifting, ou Erosion fiscale et transfert de profits). La directive (dont *The Financial Times* a publié le projet) que déposera la Commission visera en particulier six schémas d'optimisation fiscale les plus usités.

M. Moscovici va aussi déposer un projet de reporting pays par pays, qui obligerait les entreprises à fournir aux administrations fiscales toutes ces informations, permettant ainsi à ces offices d'échanger ces infos, et dès lors de rendre impossible que des profits restent non imposés.

Il ne s'agira pas encore ici du projet demandé par des ONG et par les Verts européens, qui consisterait tout simplement à obliger les entreprises à publier ces informations pays par pays dans leurs rapports annuels. Selon nos informations, ce projet-là, qui ne nécessite au Conseil des ministres européens que la majorité qualifiée et non, comme les matières fiscales, l'unanimité, fera l'objet d'une proposition qui pourrait intervenir au printemps prochain. ■

J.Kz

LESBRÈVES

AUTOMOBILE
La valeur de la Fiat 500 et de la Polo résiste mieux



En période de Salon de l'auto, la question vaut son pesant d'euros : quelles sont les voitures qui, conservant le mieux leur valeur, constituent donc un meilleur investissement ? Le site d'annonces de véhicules d'occasion, Autoscout24, a puisé dans sa base de données pour jauger le prix de revente 2015 d'occasions mises en première fois en circulation en 2010. Résultat : la Volkswagen Polo et la Fiat 500 « sont les deux voitures les plus proches de leur prix d'origine ». (P.Lt)

Des recours annoncés contre la « black box »

HORECA « Cette loi est illégale et on l'attaquera », disent les restaurateurs

- ▶ Les arrêtés royaux d'application n'ont pas encore été publiés.
- ▶ Les fédérations sectorielles bruxelloise et wallonne préparent leurs arguments.
- ▶ Et les syndicats vont cibler les flexijobs.

D'arrière le zinc et en cuisine, le temps file ! Voilà déjà un mois que le gouvernement fédéral a présenté sa nouvelle mouture de la loi sur le système de caisse enregistreuse (SCE) dans l'horeca. Pour rappel, la coalition suédoise a modifié le seuil au-delà duquel un établissement doit s'équiper de la « black box » : les 10 % de chiffre d'affaires réalisés en repas, critère annulé par le Conseil d'Etat en octobre dernier, ont été remplacés par le chiffre de 25.000 euros par an de recettes en aliments consommés. Et à ce jour, toujours pas d'arrêtés royaux pour préciser les modalités d'application de la nouvelle loi.

Au cabinet du ministre des Finances, on précise que les textes sont « encore en préparation ». Ils sont encore examinés en réunions inter-cabinets, explique-t-on dans l'entourage de Johan Van Overtveldt (N-VA), sans estimer ce délai problématique et sans avancer de date pour la publication des textes. En l'absence de ces arrêtés royaux, rien n'oblige formellement les établissements horeca à s'équiper d'une caisse intelligente. Ce qui explique en partie l'attentisme des professionnels du secteur.

Pourtant, les fédérations sectorielles attendent ces arrêtés royaux avec impatience. Pour mieux les attaquer. « Tant que les arrêtés royaux ne sont pas sortis, nous préconisons à nos membres d'être prudents et de ne pas activer le système de caisse enregistreuse », explique Thierry Neyens, président d'Horeca Wallonie. C'est qu'à ses yeux, les griefs à l'encontre du système ne manquent pas. « Le communiqué du Conseil des ministres de fin décembre évoque des exceptions, pour les restaurants d'entreprise et les hôtels, rappelle-t-il. Mais s'agit-il des hôtels ou des hôtels-restaurants ? Il y a encore trop de flou autour de cette loi. » Un courrier adressé au ministre des Finances va d'ailleurs partir ce lundi. « Nous sommes sur le point d'y reconfirmer certains risques comme la capacité ou



61 %

Au 22 janvier, 61 % des 22.013 commerces enregistrés pour le SCE l'avaient installé. Avec des disparités régionales : 72,36 % en Flandre, 45,77 % à Bruxelles et 40,99 % en Wallonie.

PLT

Le système de caisse enregistreuse, même revu, ne convient pas à l'horeca. Qui n'a pas fini de s'y opposer. © HATIM KAGHAT.

pas pour l'exploitant de lire les données cryptées ou le risque que le système soit infecté par un cheval de Troie qui, via l'ordinateur, sature le système de données et le rende inutilisable. »

Thierry Neyens s'inquiète également du risque de concurrence déloyale entre restaurateurs dont le chiffre d'affaires se situe un peu en dessous pour l'un et, pour l'autre, un peu au-dessus du seuil de 25.000 euros. Ou de la situation des restaurateurs qui verront leurs recettes annuelles fluctuer autour de ce montant. « On risque de rencontrer des problèmes de type "usine à gaz" sur le terrain, conclut-il. Comme pour le critère annulé des 10 % ; il y a quelque chose qui devra être contesté dans cette loi. Nous demandons une concertation mais il y a des chances de voir notre fédération déposer un recours contre ce texte. »

Les fédérations sectorielles attendent ces arrêtés royaux avec impatience. Pour mieux les attaquer

Horeca Bruxelles n'est pas en reste. Elle a adressé un courrier au ministre, où elle dénonce le « flou juridique » qui entoure l'instauration du SCE. Elle réclame « des mesures d'accompagnement qui assurent la viabilité du secteur », insiste Yvan Roque, président de la fédération. Car même les heures supplémentaires, les flexijobs et le

travail étudiant, qui ont été proposés par d'autres associations que les fédérations sectorielles, ne peuvent y parvenir ». D'autant que les conditions « exceptionnelles » permettant de recourir aux heures supplémentaires inquiètent le secteur.

« Il faut une véritable réforme des cotisations patronales », insiste-t-il en expliquant avoir en-

voyé au ministre « des contre-propositions ». Et le président de trancher : « Cette loi est illégale et on l'attaquera. » Du moins si les avocats des deux fédérations, qui se concertent, déclarent une faille dans les futurs arrêtés royaux. Mais à lire le menu ci-dessus, cela ne devrait pas poser trop de problèmes. ■

PASCAL LORENT

PLT

installation Un marché juteux mais limité dans le temps

REPORTAGE

Quelque 35.000 établissements horeca, à se partager entre une cinquantaine de sociétés agréées. Le marché de l'installation des caisses intelligentes a de quoi faire saliver plus d'un entrepreneur. « Il y a d'ailleurs des sociétés qui se sont constituées pour l'occasion, en se disant qu'il y a là de l'argent à gagner », souligne Michel Morelle, de la SPRL Infotec.

Ce marché a d'ailleurs quelque peu modifié la vie des PME agréées par l'Etat. Plusieurs évoquent des hausses du chiffre d'affaires oscillant entre 25 et 50 % par rapport à de bons exercices. « Par rapport aux années antérieures, notre chiffre d'affaires a plus que doublé, confie M. Desalvia, patron d'EDDS Technology. Mais comme nous

sommes trois indépendants associés, nous sommes parvenus à gérer la demande, en travaillant plus et nous n'avons pas eu besoin d'engager. »

En général, la demande a été absorbée grâce à un surcroît temporaire de travail. Ou via la sous-traitance. Et cela d'autant plus que cette charge s'est manifestée à l'occasion de quelques pics saisonniers. « A chaque fois qu'une information a été diffusée sur le système de caisse enregistreuse, les gens ont réagi », constate Freddy Lejeune, à la tête de la SPRL éponyme. Des pics d'activités ont ainsi été relevés en juin, septembre et décembre. A l'inverse, soulignent plusieurs patrons de PME, l'arrêt du Conseil d'Etat annulant la loi a entraîné un creux de près de trois mois. « Et l'ambiguïté de la

FLEXIJOBS

Recours des syndicats au printemps

FGTB, CSC et CGSLB n'en ont pas fait mystère : les flexijobs, ils n'en veulent pas. Pour rappel, cette mesure vise à permettre (moyennant des cotisations patronales limitées à 25 %) le travail à temps partiel dans le secteur horeca pour les personnes prestant déjà un 4/5^e temps ailleurs.

Où est le problème ? Dans les faits, le 4/5^e temps doit avoir été presté au cours du 3^e trimestre précédant l'engagement du travailleur sous contrat flexijob. « Cela signifie que des chômeurs peuvent travailler sous ce régime, signale Alain Detemmerman, coprésident de la FGTB Horval. De même, rien ne l'empêche de prester un horaire complet. »

Pour les syndicats, cette loi, si elle devait être généralisée à d'autres secteurs, ferait peser une menace sur le financement de la sécurité sociale. « Et tant en matière d'emploi, de chômage, de pension ou d'accident du travail, elle pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses », insiste-t-il. Qui prévient : « Nous montrons un dossier et il y a neuf chances sur dix que nous déposerons un recours devant la Cour constitutionnelle aux alentours du 21 mars. »

PLT

Le lit
d'Oli
Bedding, Seating & more.

SOLDES DU 2 AU 31 JANVIER

DE 10 À 30 % D'AVANTAGES SUR NOS LITERIES DE QUALITÉ

NOS OFFRES SUR WWW.LELITDOLI.BE

Ch. de Louvain 180
1300 Wavre
Tél. : 010 / 24.23.03

du mardi au samedi de 10h à 18h30
le dimanche de 14h à 18h00
www.lelitdoli.be